



# Conditions d'inscription et règlement d'ordre intérieur pour la saison 2022-2023

## Conditions principales

Les cours seront assurés chaque jeudi, à partir du 01/09/2022 jusqu'au 09/07/2023 par Monsieur AKEZIZI Brissy.

Durant la période des vacances d'Hiver : les cours ne seront pas assurés. L'association et le professeur sont dans le droit d'annuler le cours des vacances scolaires si l'effectif des élèves est inférieur à 5.

Les forfaits, cartes et frais de dossiers, sont payables en chèques, cartes bancaires ou en espèces.

Il est possible de commencer un abonnement en milieu de mois, celui-ci fonctionnant de date à date.

Les cartes de cours sont valables jusqu'au 09/07/2023.  
Les forfaits donnent uniquement accès aux cours choisis lors de l'inscription, quant aux cartes, elles donnent un libre accès au cours.

Chaque formule est personnelle, nominative et incessible.

L'élève doit se présenter à l'heure aux cours et de préférence 10 minutes avant le début des cours.

Une tenue appropriée est obligatoire : vêtements de sport, baskets à semelles blanches.

Des vestiaires sont à la disposition des élèves.

Le port de bijoux est fortement déconseillé.

L'association Coïncidence et le professeur ne sont en aucun cas responsable en cas de perte ou de vol.

## Conditions suite à la crise sanitaire de la Covid-19

L'élève est informé.e que les cours, stages, conférences, échanges de toute nature pourront être dispensés en présentiel ou en distanciel, au choix du professeur et selon les contraintes notamment sanitaires du moment.

L'élève déclare avoir une parfaite connaissance des incertitudes sanitaires susceptibles d'affecter, de perturber, voire de faire obstacle à l'exécution de tout ou partie de son abonnement pendant la période septembre 2022 - juillet 2023. Aucun remboursement même partiel du coût de l'inscription annuelle ne sera accepté, sauf justificatif médical survenu postérieurement à l'inscription.

En cas de cours ou de stage en distanciel, l'élève s'engage à :

- disposer du matériel et d'une qualité de connexion suffisantes pour suivre les cours en distanciel dans des conditions satisfaisantes,
- utiliser sa tenue complète habituelle (vêtements de sport et baskets)
- avoir réaliser un échauffement complet au moins 10 minutes avant le début de la séance en visioconférence ; si tel n'est pas le cas, il.elle devra impérativement le signaler au professeur avant le début de la séance.
- avoir vérifié que la pièce dispose d'un espace suffisant pour danser, sans meubles encombrant, avec un sol propre et non glissant.

## **Règlement d'ordre intérieur**

Tout comportement inadéquat d'un.e élève peut entraîner des sanctions irrévocables telles que :

- la suspension des cours pendant une durée déterminée, sans aucun remboursement.
- le renvoi immédiat, sans remboursement.

L'élève autorise l'Association Coïncidence ainsi que le professeur AKEZIZI Brissy à utiliser son image dans tous ses supports de communication (photos, vidéos, flyers...).

La signature des conditions d'inscriptions et du règlement d'ordre intérieur engage irrévocablement le client, sous réserve de présenter les documents suivants :

- Un certificat médical de moins de 3 mois autorisant la pratique de la danse et ce, dans un délai d'un mois, à partir du jour de la signature. À l'expiration de ce délai, le présent règlement sera définitif et ce, quel que soit le contenu du certificat médical.
- Une photo d'identité
- Une autorisation parentale pour les mineurs

L'inscription prendra effet le jour de la signature de la présente fiche.

Toute somme versée à la signature de la fiche d'inscription en avance sur le prix total constitue un acompte. L'inscription ne pourra être résiliée par le seul abandon de cet acompte. La non fréquentation des cours ne donnera lieu à aucun remboursement partiel ou total.

Date et signature, précédées de la mention "lu et approuvé".